



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 40 / 2025 Utilisation du domaine public

M. le maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation au maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la demande de l'office de tourisme de Notre-Dame de Bellecombe en date du 15/07/2025 ;

Vu **l'organisation du Festival Slowly Val d'Arly du 21 au 24 juillet 2025** et la nécessité d'utiliser le parking de la mairie et le terrain de pétanque sur notre commune le **lundi 21 juillet 2025**.

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'accès au **parking de la mairie** ainsi qu'au **terrain de pétanque** est strictement **réservé à l'office de tourisme de Notre-Dame de Bellecombe le lundi 21 juillet 2025 de 6h à 23h, dans le cadre du Festival Slowly Val d'Arly.**

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par l'office de tourisme de Notre-Dame de Bellecombe.

Article 2

Notification sera faite à l'office de tourisme de Notre-Dame de Bellecombe. Affiché à la porte de la mairie et sur place. Transmis à la gendarmerie d'Ugine.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 16 juillet 2025.

M. le Maire,

MOLLIER Philippe